



SÉANCE SPÉCIALE DU 19 MARS 2007 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MARS 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 MARS 2007
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE DU 1^{ER} AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008
 - 4.2 PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME DU 23 MARS 2007 À L'AUBERGE LAKEVIEW DE KNOWLTON
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 2 929 055 ET 2 929 057, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DES RUES MESSIER ET BOUFFARD
 - 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 936-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À*

*TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS
2 929 055 ET 2 929 057, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,
REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DES
RUES MESSIER ET BOUFFARD*

- 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206 (Ménard)
- 5.4 DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-09-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE (Ménard)
- 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-09-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206* (Ménard)
- 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT (Ménard)
- 5.7 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-34-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE (Ménard)
- 5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLMENT NUMÉRO 876-34-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* (Ménard)

- 5.9 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME QUE L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC L'USAGE « HÉBERGEMENT » À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS (Ménard)
- 5.10 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-07-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME QUE L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC L'USAGE « HÉBERGEMENT » À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE (Ménard)
- 5.11 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-07-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME QUE L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC L'USAGE « HÉBERGEMENT » À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS* (Ménard)
- 5.12 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À NE PLUS EXIGER, POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES SITUÉE DANS LA ZONE C04-481, QUE CHAQUE CHAMBRE AIT UNE FENÊTRE OUVRABLE D'UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À 10% DE LA SUPERFICIE DE LA CHAMBRE ET À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'IMMUNISATION APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS UNE PLAINE INONDABLE (terrain à côté de Me Johanne Désourdy)
- 5.13 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À NE PLUS EXIGER, POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES SITUÉE DANS LA ZONE C04-481, QUE CHAQUE CHAMBRE AIT UNE FENÊTRE OUVRABLE D'UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À 10% DE LA SUPERFICIE DE LA CHAMBRE ET À AJOUTER DES*

DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'IMMUNISATION APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS UNE PLAINE INONDABLE LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE (terrain à côté de Me Johanne Désourdy)

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-03-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-02-2004 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 7.2.1 CONTRAT DE RÉFECTION DES RUES ET PAVAGE MAJEUR POUR L'ANNÉE 2007

7.3 URBANISME

- 7.3.1 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'ÉVACUATION D'UNE PARTIE DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE MONTCALM TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 444 395, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME

- 7.3.2 DÉLAI ADDITIONNEL POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU COIN DES RUES SAINT-RÉMI ET FRONTENAC

- 7.3.3 POLITIQUE SUR LE VÉLO DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DEMANDE POUR LA ROUTE VERTE

- 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE VERTE (PISTE MULTIFONCTIONNELLE) À MOINS DE 5 M DE LA VOIE FERRÉE ET CE, SANS CONSERVER OU GARNIR D'ARBRES UNE BANDE BOISÉE D'UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 5 M, AINSI QUE DE PERMETTRE L'ABATTAGE D'ARBRES À MOINS DE 5 M DE LADITE PISTE MULTIFONCTIONNELLE (LOT 2 591 273, BOULEVARD DE BROMONT)

- 7.3.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER, À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ EXISTANT, LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL COMPRENANT SIX (6) LOGEMENTS, AVEC UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION

DE 200 M² AU LIEU DE 300 M² EXIGÉS ET À UNE DISTANCE DE 11 M DE LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT AU LIEU DE 15 M EXIGÉS (LOT 3 907 263, 32 RUE JOHN-SAVAGE)

7.3.6 VENTE DES LOTS 3 724 522 À 3 724 527 ET 3 724 529 À 3 724 531, ACQUISITION DU LOT 3 724 521, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DES PLAINES, ET UNE COMPENSATION MONÉTAIRE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RÉALISÉS EN FAÇADE D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À VILLE DE BROMONT (Bigaouette sur le Mont Gale)

7.3.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA PHASE IV DU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.5.1 NOMINATION AU COMITÉ DE GESTION DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE POUR L'ANNÉE 2007

7.5.2 CONTRAT D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE MOLLE DU PARC GRÉGOIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.6.1 LOGICIELS DE GESTION DES OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

7.7.1 TRANSFERT DE FONDS À LA SODEB

7.7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 DÉPÔT D'UNE LETTRE CONCERNANT LE GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DES CANTONS-DE-L'EST 2007

- 10.2 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE INFRASTRUCTURES-QUÉBEC DU 12 MARS 2007 CONCERNANT LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE
- 10.3 DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MAIRE DE GRANBY MONSIEUR RICHARD GOULET RELATIVEMENT À LA NOUVELLE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ EN MATIÈRE DE LOISIRS, SPORTS ET CULTURE DE LA VILLE DE GRANBY
- 10.4 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE ÉPILEPSIE GRANBY ET RÉGION INC. POUR LE PORT DU RUBAN-LAVANDE REPRÉSENTANT L'ÉPILEPSIE

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

CATHERINE NADEAU